

REPUBLIQUE DU TCHAD



RASSEMBLEMENT NATIONAL

DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

(R N D P)

Ref. : 02/PR/RNDP03.16

Date: 24/03/2016

Décision provisoire de réorganisation de l'Etat Major

Des Forces Armées de Libération (FAL)

n° 02/PR/RNDP/03.16:

Considérant la situation actuelle, plus alarmante de lutte du peuple tchadien dont les conditions matérielles, sociales et morales ne cessent de se dégrader sur tous les plans ;

Considérant l'impasse dans laquelle le régime de terreur, d'impunité et de corruption a plongé le Tchad voilà depuis plus de vingt cinq ans ;

Vu l'échec de la dite réconciliation nationale, véritable appât criminel, d'exclusion, d'internement et d'assassinat qui a donné l'illusion de l'absence de toute volonté populaire pour le changement ;

Rejetant avec force la mascarade élection présidentielle dont la campagne vient de débiter depuis le 20 mars 2016, dans un climat de tensions sociales graves, dangereuses et prêtes à la déflagration ;

Usant du droit inaliénable du peuple tchadien à se frayer le chemin de la liberté, de la paix, du développement et du bien être ;

Vu la nécessité urgente de réorganiser la lutte du Peuple tchadien pour le changement radical de cette situation insupportable dans laquelle végète perpétuellement les populations tchadiennes ;

Se référant aux textes fondamentaux de base du RNDP et aux recommandations des réunions de consultations des militants et des combattants ;

Se félicitant de l'élargissement du RNDP qui désormais regroupe la majorité des fractions armées tchadiennes en lutte contre la dictature au Tchad,

Le Président du RNDP décide :

Article 1 Les FAL sont dirigées par un Chef d'Etat Major Général des Armées (CMGA), entouré de ses adjoints et des Chefs d'Etat Major des Armées des secteurs A, B, C, D, E, F et G;

Article 2. Chaque secteur est découpé en zones militaires 1, 2...n

Article 3. La désignation des membres de chaque secteur et de chaque zone fera l'objet des décisions à part ;

Article 4. Cette décision rentre en vigueur dès sa signature.

Fait à Madeyouna le 24 Mars 2016

Pour le RNDP le Président:

Dr BACHAR ASSED Mohamed Aguid